

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MÉCANISMES DES DROITS HUMAINS DE L'ONU dans une perspective féministe

## ODD et CEDAW

Women's Major Group

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030**, également connu sous le nom d'**Objectifs de développement durable (ODD)** est un ensemble de 17 objectifs interreliés conçus comme « un schéma visant à atteindre un avenir meilleur et plus durable pour tout le monde ». Il a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, pour être atteint d'ici à 2030.

La **CEDAW** et de nombreux **ODD** cherchent, par essence, à promouvoir les obligations et la responsabilité des pays dans la réalisation de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

Les **ODD** sont un programme complexe, qui tente d'intégrer les unes aux autres les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement. Leur approche du développement durable n'adopte cependant pas le prisme des droits humains des femmes, ce que peut venir corriger la CEDAW.

**Intégrer** les cibles et indicateurs des ODD dans vos rapports alternatifs au Comité de la CEDAW.

**Intégrer** la dimension des droits humains dans vos rapports nationaux, régional ou mondial d'évaluation de la mise en œuvre des ODD.

**Utiliser** les ODD comme outil pour inciter votre gouvernement à accélérer les progrès et la mise en œuvre de ses obligations en matière de droits humains.

**Entrer en contact** avec votre gouvernement pour influencer l'élaboration des indicateurs des ODD, particulièrement au niveau national, pour intégrer les standards et obligations relatifs aux droits humains.

**Entrer en contact** avec votre gouvernement local ou national pour veiller à ce que ses obligations en matière des droits humains soient intégrées dans la mise en œuvre des ODD dans les politiques et actions locales et nationales.

QU'EST-CE QUE LA CEDAW ?

La **Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979. Souvent décrite comme une « déclaration internationale des droits des femmes », elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981. À ce jour, 189 gouvernements l'ont ratifiée. Les gouvernements ayant ratifié la CEDAW sont tenus de présenter des rapports à intervalles réguliers au **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**, généralement tous les quatre ans. Composé d'expert-e-s indépendant-e-s, ce Comité peut également recevoir des plaintes individuelles portant sur des pays dont le gouvernement a ratifié le **Protocole facultatif de la CEDAW**.

C'EST QUOI LES ODD ?

QUELS SONT LES LIENS ET INTERACTIONS ENTRE LES ODD ET LA CEDAW ?

POURQUOI RECOURIR À UN MÉCANISME DES DROITS HUMAINS DE L'ONU (P. EX. LA CEDAW) POUR PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET LA REDEVABILITÉ ENVERS LES ODD ?

QUE PEUT FAIRE UNE ORGANISATION FÉMINISTE ?

Pour soutenir et renforcer la mise en œuvre des ODD dans une perspective féministe et des droits humains. Le mécanisme des droits humains peut ajouter une dimension de redevabilité, absente du cadre des ODD. De leur côté, les ODD et leur Programme, cibles et indicateurs peuvent ajouter un cadre temporel plus concret à la mise en œuvre des traités et conventions sur les droits humains.



## QUI CONTACTER ?

Le **Women's Major Group** se charge de transmettre les contributions des femmes de la société civile dans la sphère politique des Nations Unies. Actif au niveau régional et mondial, le WMG est auto-organisé et ouvert à toutes les organisations intéressées à travailler pour à la promotion du développement durable fondé sur les droits humains, en mettant l'accent sur les droits humains des femmes, l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre.

Il y a à l'heure actuelle quatre mécanismes régionaux d'engagement de la société civile en **Asie-Pacifique**, en **Afrique**, en **Europe** et en **Amérique latine**. Ces mécanismes existent pour assurer et faciliter une coordination renforcée des parties prenantes, et veiller à ce que les voix des différentes sous-régions soient entendues dans les processus intergouvernementaux au niveau régional et mondial.

**L'International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (IWRAP-AP)** est une ONG dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Elle facilite et surveille la mise en œuvre de la CEDAW, et fournit un soutien aux organisations pour les droits des femmes en rédigeant des rapports parallèles/alternatifs et surveillant la mise en œuvre de la Convention.

## CONSEILS POUR LES MOUVEMENTS :

Que l'examen de votre gouvernement par le Comité de la CEDAW et l'Examen national volontaire (ENV) des ODD soient prévus en même temps ou non, les organisations pour les droits des femmes peuvent tirer profit de ces deux examens en :

préparant un rapport alternatif pour le Comité de la CEDAW et un autre, complémentaire, pour l'ENV en incorporant les engagements envers les ODD dans le rapport alternatif pour la CEDAW, et inversement, ou en utilisant l'un des rapports pour souligner des problématiques qui ne peuvent être incluses dans le processus d'examen de l'autre dispositif. Par exemple, si une question donnée n'est pas, ou ne peut pas être incluse dans le rapport alternatif de la CEDAW, vous pouvez décider de l'inclure dans le rapport alternatif pour l'ENV ;

ajoutant toutes les modifications qui ont eu lieu entre les deux examens dans le rapport pour le deuxième ;

communiquant votre rapport alternatif en lien avec les ODD au Comité de la CEDAW pour prise en compte dans son examen et ses observations finales à l'attention de votre gouvernement ; et

utilisant les observations finales ou les recommandations générales du Comité de la CEDAW dans vos actions de plaidoyer en faveur des ODD auprès de votre gouvernement.

Si votre gouvernement évite certains de ses engagements dans le cadre des ODD, vous pouvez vous appuyer sur des articles pertinents de la CEDAW pour réclamer le respect de ces mêmes engagements par votre gouvernement, et inversement.

Utiliser les plateformes et réseaux régionaux et internationaux existants pour les ODD ou la CEDAW pour réclamer la redevabilité de votre gouvernement au niveau régional et mondial, particulièrement lorsque les espaces démocratiques de niveau national sont limités.

La dernière **note d'orientation de la CEDAW** rédigée par le **Comité de la CEDAW en 2018**. Cette note vise non seulement à déterminer si les États parties remplissent leurs obligations de respect, protection et réalisation des droits humains des femmes, conformément à la CEDAW, mais également à déterminer si les progrès sont alignés sur les ODD, et notamment l'Objectif 5 et ses cibles et indicateurs.

## OUTILS À CONSULTER :

Le **guide des Objectifs de développement durable de l'Institut danois des droits humains** établit des liens concrets entre les cibles des ODD et les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, les normes professionnelles internationales et les principaux instruments relatifs à l'environnement

**L'IWRAP-AP CEDAW-SDGs Tool** est un outil évolutif (disponible en anglais) qui établit des liens entre le cadre des droits humains et le cadre du développement durable, en mettant l'accent sur la CEDAW et les ODD.

## LA CIBLE 1 DE L'ODD 5 APPELLE À « [M]ETTRE FIN, DANS LE MONDE ENTIER, À TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES ».

L'indicateur de l'ODD précise « que des cadres juridiques soient, ou non, en place pour la promotion, le respect et la supervision de l'égalité et de la non-discrimination sur la base du sexe », mais il ne mentionne pas le recours à des mesures temporaires spéciales. L'article 4 de la CEDAW, au contraire, précise spécifiquement que les mesures temporaires spéciales visent à « accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes ».